

Image not found or type unknown



Trop perçu, erreur de l' entreprise sur mon salaire

Par **roqvalr**, le **15/07/2009** à **17:25**

Bonjour,

j' ai été reprise en aout 2008 par une autre société avec le même contrat, et salaire. mon employeur m' a nommé à un poste à responsabilité avec une petite rémunération (non préciser sur mon contrat)celle ci étant de 1 euros/heure. or à ce jour on m' a réclamer un trop perçu , car ils se sont trompés en enregistrant les informations me concernant, ils ont ajoutés ma prime d' ancienneté à mon salaire de base, puis me l' ont remis sur mon salaire. es ce normal de rembourser c' est une erreur de leur part? en plus au lieu de 1 euros de plus /heures, ils me donnerons 0.13 centimes d' euros /heures, quelle recours je peu avoir?